

Strasbourg, le 10 septembre 2021

Stocamine, la Collectivité européenne d'Alsace refuse le principe d'un confinement qui remettrait définitivement en cause le déstockage

La Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'engager un référé-suspension afin d'empêcher les opérations de confinement imminentes prévues sur le site de Stocamine.

La réversibilité du stockage n'est pas respectée

Pour rappel, la condition de ce stockage entre 1999 et 2002 était liée à un engagement de réversibilité de la part de l'Etat, c'est-à-dire par le fait de pouvoir déstocker ultérieurement les déchets hautement toxiques.

Les travaux que veut mener l'Etat à compter de la mi-octobre 2021 entraîneront un confinement définitif – autrement dit, irréversible – des 42 000 tonnes de déchets enfouis en fond de mine. Un retour en arrière serait alors impossible.

Rappelons que la Collectivité européenne d'Alsace s'est déclarée prête à engager de concert avec les pouvoirs publics une réflexion et un plan d'actions pour étudier et mettre en œuvre des travaux de déstockage intégral de Stocamine.

Pour Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, cette proposition doit être remise sur la table dans les meilleurs délais.

De trop nombreuses inconnues subsistent toujours et menacent nos réserves en eau potable

A ce jour la vitesse de remontée d'eau dans les galeries n'est pas connue et n'a pas été obtenue par la CeA. Le risque d'infiltration d'eau dans les galeries de stockage ne peut donc être écarté. Ces phénomènes auxquels s'ajoute l'instabilité des cavités souterraines, font courir un risque avéré de pollution de la nappe phréatique d'Alsace, qui aujourd'hui alimente 2 millions d'habitants.

La protection des réserves d'eau potable : un enjeu transfrontalier et pour les générations futures

Alors qu'il va de soi que ces contaminations impacteraient aussi bien l'Alsace que tout l'espace rhénan, nous sommes surpris que l'ouverture de l'enquête publique n'ait jamais été notifiée aux autorités allemandes.

Les 42 000 tonnes de déchets stockés sous la nappe phréatique d'Alsace, risquent pourtant de contaminer les eaux souterraines puis des zones humides et eaux de surface dans le Rhin supérieur.

La requête en référé-suspension a été déposée ce jour auprès de la Cour administrative d'appel de Nancy.